



ELYCOOP

Société Coopérative de Production, SA SCOP à capital variable
Dont le siège est 26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE
Immatriculée au Registre du Commerce de Lyon sous le n° 429 851 637

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 29 JUN 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt neuf juin à neuf heures, les sociétaires de la société Elycoop, société coopérative de production, société anonyme, à capital variable, se sont réunis sur convocation régulière de la présidence.

L'Assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Louis ESTEVE, Président du Conseil d'Administration. Est désignée comme secrétaire de séance Laure MANUEL. Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les sociétaires présents en entrant en séance.

Il constate au vu de la feuille de présence certifiée sincère et véritable, que la majorité requise à la prise de décisions à caractère ordinaire, étant présente ou représentée à l'Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer. L'assemblée est composée de 53 sociétaires présents ou représentés sur un total de 98. Pour être adoptée, chaque résolution doit obtenir 2/3 des 53 votes soit 36 votes pour

Monsieur Louis ESTEVE met d'abord à la disposition des sociétaires les documents suivants, à savoir :

- Un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée ;
- Les pouvoirs des sociétaires représentés par des mandataires ;
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote ;
- Le rapport du Conseil d'Administration.

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux sociétaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis Monsieur Louis ESTEVE rappelle l'**ordre du jour**, à savoir :

1^e résolution : mise en œuvre de la stratégie Elycoop

2^e résolution : stratégie de transition écologique

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Louis ESTEVE soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

PREMIER RESOLUTION – MISE EN ŒUVRE STRATEGIE ELYCOOP

L'assemblée générale des sociétaires :

DECIDE d'adopter les modalités générales suivantes pour la mise en œuvre de la stratégie d'Elycoop en référence au PEPS :

- Notre coopérative s'engage dans un projet de croissance. C'est un projet de croissance qui répond le mieux aux enjeux du PEPS afin de se donner des moyens sur nos 4 ambitions : expérimenter, innover, faire transition écologique, agir sur nos territoires.
- Ce sont des objectifs qualitatifs et non quantitatifs qui répondront le mieux aux enjeux du PEPS pour dynamiser une croissance maîtrisée
- Les objectifs chiffrés sont importants pour organiser Elycoop mais ils ne constituent pas une finalité (ce sont des moyens pour atteindre nos objectifs qualitatifs en identifiant des seuils chiffrés)

- La croissance s'entend comme la combinaison du nombre d'activités et du CA généré par chacune des activités
- Le pilotage de la stratégie sera réalisé avec le collectif Elycoop dans le cadre de notre gouvernance coopérative par le biais d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs formant un baromètre annuel mesurant en interne notre Qualité de Vie Coopérative et notre Responsabilité Sociétale d'Organisation sur la base du ressenti collecté auprès de chacune des entrepreneures (cf. Grille de mesure des impacts humains, économiques, écologiques et territoriaux en annexe 1). Ainsi, en complément de notre processus de Gouvernance Coopérative « Comment s'impliquer dans la gouvernance coopérative ? » (illustration en annexe 2), nous mettons en place un nouveau processus de co-pilotage de notre stratégie commune « Comment contribuer à la stratégie d'Elycoop » inaugurée dans cette assemblée générale

PREND ACTE pour les années 2023-2024 que les projets stratégiques en cours répondent aux enjeux du PEPS (cf en annexe les projets stratégiques en page 42 à 53 du rapport d'activité)

MANDATE le Conseil d'Administration pour définir des modalités d'avancées sur les éléments structurant notre déclinaison stratégique :

- Les objectifs par tranche sur chacun des impacts (comment et par qui les définir ?)
- Une position plus précise sur la définition de notre identité (comment et par qui les définir ?)
- Une ouverture du baromètre à nos parties prenantes extérieures

Sur un total de 53 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

53 votants se sont exprimés comme suit :

- 48 voix « Pour »
- 5 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

DEUXIEME RESOLUTION – STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

L'assemblée générale des sociétaires

DECIDE d'adopter les modalités suivantes pour la mise en œuvre de la stratégie d'Elycoop, en référence à l'axe 4 du PEPS, de s'engager dans la transition écologique, à savoir :

Créer un nouveau service mutualisé afin d'intégrer de manière pérenne et durable notre ambition de transition écologique dans l'accompagnement d'Elycoop (cf. en annexe 3– projet de carte des 10 services mutualisés d'Elycoop). L'objectif de ce service est de permettre à chaque entrepreneure de comprendre les enjeux, mesurer son empreinte, se fixer des objectifs et d'agir dans son activité. L'embryon de ce service évolutif comprend :

- Parcours d'entrepreneurs éco-responsable : sensibiliser et mettre en action sur les enjeux écologique : mobilité, numérique, achat responsable
- GACTE : Groupe pour Agir et Construire notre Transition vers des offres Eco-responsables
- Bilan carbone des activités tous les 2 ans pour mesurer nos évolutions
- Des ressources : une newsletter pour rester informer et partager, des actions concrètes ; un padlet pour partager des bons plans

Réaliser un bilan carbone sur le 2ème semestre 2023 / début 2024 afin de nourrir la mise en place d'une stratégie de transition écologique présentée à l'Assemblée Générale Annuelle de juin 2024

La mise en place de cette stratégie implique un investissement relatif à court terme qui nous permettra collectivement d'atteindre notre objectif de réduction de notre empreinte. Le financement de ce service se fera par le biais de nos fonds de développement dans la limite de 10% du budget des services mutualisés soit 60k€ jusqu'en juin 2026. A l'issue de cette période, le financement de ce service intégrera nos décisions annuelles d'Assemblée Générale sur le financement des services mutualisés.

Sur un total de 53 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote :

53 votants se sont exprimés comme suit :

- 53 voix « Pour »
- 0 voix « Abstention »
- 0 voix « Contre »

En séance, le résultat suivant a été proclamé « Pour »

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 17h30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de séance et Laure MANUEL, Secrétaire de séance.

Président de séance :
Louis ESTEVE



Secrétaire de séance :
Laure MANUEL

